

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 septembre 2020

2020-77 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7
- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Morgan LE LANN, Nicolas MORIN,
Cécile MULOT, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE (pouvoir à Guillaume DESRUES)
Laurence REGNIER (pouvoir à Gérard VERNAY)
Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Thierry GAIDE)
Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)
Patrick MARTIN (Pouvoir à Véronique PESENTI-GROS)
Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

EXCUSÉS

Franck MALESCOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN

2020-77 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Véronique PESENTI-GROS, Vice-Présidente aux finances présente le projet de décision modificative n°2 du budget principal.

Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise prévu au budget primitif était de 630 000€, et suite à la notification atteint 3 811 401 €.

Il convient donc de passer une décision modificative pour un montant de 2 815 630 €.

Suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 10 juin 2020, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est condamné à verser la somme de 3 000 euros au professeur de l'école de musique concerné par le jugement.

Il convient donc de modifier les crédits votés lors du budget primitif comme suit :

73285	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE	DM n°2 2020
Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTOISE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire FPIC + JUGEMENT EM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	2 815 630.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	2 815 630.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558-01 : Autres contributions obligatoires	2 815 630.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 815 630.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-311 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 818 630.00 €	2 818 630.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus ;
- **AUTORISER** les virements de crédits susmentionnés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

